

Quelles associations peuvent aider un étranger maintenu en zone d'attente ?

Des associations sont habilitées pour aider les étrangers maintenus en zone d'attente.

La zone d'attente est un espace bien délimité situé soit dans un aéroport (par exemple, Roissy, Orly), soit dans un port ou à proximité d'un lieu de débarquement (par exemple, Marseille, Calais), soit dans une gare ferroviaire ouverte au trafic international (par exemple, Paris-Gare du Nord, Lille-Europe).

Il s'agit des associations suivantes :

Amnesty International France

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé)

Cimade, service œcuménique d'entraide

Croix-Rouge française

France Terre d'asile

Forum Réfugiés

Groupe accueil et solidarité (GAS)

Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

Entrée d'un étranger en France

Européen

[Entrée pour un court séjour](#)

[Entrée pour un long séjour](#)

[Refus d'entrée et expulsion](#)

Étranger d'un autre pays

[Attestation d'accueil](#)

[Visa de court séjour](#)

[Visa de long séjour](#)

[Refus d'entrée en France](#)

[Zone d'attente](#)

Et aussi...

- [Maintien d'un étranger en zone d'attente](#)

Textes de référence

- [Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R343-18 à R343-24](#)
- [Arrêté du 12 juin 2024 fixant la liste des associations humanitaires habilitées à proposer des représentants en vue d'accéder en zone d'attente](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)